



D 2026-553

VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le jeudi 23 avril à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme Sonia LAGARDE	Mme Laurence GALINIE
	M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
	Mme Mimsy DALY	Mme Caroline COGNET
	M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Laure TRABELSI
	Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Laure POMMELET
<b>DATE DE CONVOCAION</b>	M. Patrick GUILLON	M. Pierre MESTRE
<b>17/04/2026</b>	Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Julien TRAN AP
	M. Maxim BANCK	Mme Naïa WATEOU
	Mme Diane BUI-DUYET	M. Yan SIVI
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	M. Warren NAXUE	M. Nicolas BRIGNONE
<b>17/04/2026</b>	Mme Kimberley BARONI	M. Arthur LETOURNEULX
	M. Emmanuel BERART	M. Yann WAKA-AWA
	Mme Pascale SERVENT	M. Cael NORMANDON
	M. Marc ZEISEL	M. Rayann LACHENY
	Mme Janine BAJON	Mme Virginie RUFFENACH
	M. Francis MALUIA	Mme Julie NGUYEN
	Mme Isabelle LAFLEUR	M. Olivier THUPAKO
	M. Marc LE LEIZOUR	M. Philippe DUNOYER
	M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Sandra HEMA
	Mme Suzanne ROESTAM	M. Yanis OUAMROUCHE
	Mme Pascale LEMEDIONI	
	Mme Christiane SARIDJAN	
	Mme Hélène ARNOUX	

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Jean SAUSSAY
Nombre de présents	: 43	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Nombre de votants (10 procurations)	: 53	M. Philippe BLAISE
		M. Alexandre MACHFUL
		Mme Charlotte THAI AWE
		Mme Vaimoe ALBANESE
		M. Jordan COURTOT
		M. Ludovic TALIA
		Mme Veylma FALAE O
		M. Jérémie KATIDJO

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-553

relative à une demande de dérogation temporaire au principe du repos dominical

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 avril 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code du travail de la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles Lp. 231-17, Lp. 231-18 et R. 231-9,

VU le courrier de la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 7 avril 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/39 du 17 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de dérogation temporaire au principe du repos dominical formulée par la société l'AS DE TREFLE, portant sur l'année 2026, concernant le magasin de Magenta.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 AVRIL 2026

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

  
Maxim BANCK



Le Maire,

  
SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- |                      |   |
|----------------------|---|
| - SUBD. ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS)      | 2 |
| - DJCA (SCM)         | 1 |
| - DTEFP              | 1 |